



Réf. Farde e-Assemblées : 2584429

N° OJ : 28

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Fritkot sur la place Peter Benoît.- Avenant à la convention.

Le Conseil communal,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la convention entre la Ville de Bruxelles et l'établissement Fritkot J&J SPRL SIS. Afin de mettre à jour les points suivants :

- l'offre commerciale
- les horaires d'ouverture
- la durée de la convention
- l'état des lieux initial
- l'entretien et la réparation du fritkot
- la restitution des infrastructures à la fin de l'exploitation
- l'installation de la terrasse
- le respect de la charte de qualité des concessionnaires
- la renumérotation des articles
- la condition résolutoire

Considérant qu'il est proposé d'adopter l'avenant à la convention entre la Ville et la société J&J sprl qui exploite le fritkot sur la place Peter Benoît.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : l'avenant à la convention entre la Ville de Bruxelles et la société J&J sprl est adopté.

Annexes :

[Convention fritkot Peter Benoît \(information\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Avenant à la convention fritkot Peter Benoît FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)